

Sixième Assemblée
Zagreb, 28 novembre-2 décembre 2005
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Établi par les Coprésidents du Comité permanent sur l'état
et le fonctionnement d'ensemble de la Convention

1. Ouverture officielle de l'Assemblée.
2. Élection du Président.
3. Allocution ou message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, du Président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Jakob Kellenberger, et de la colauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Jody Williams.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Adoption du Règlement intérieur.
6. Adoption du budget.
7. Élection des vice-présidents de l'Assemblée et d'autres membres du bureau.
8. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
9. Organisation des travaux.
10. Échange de vues général.
11. Examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention:
 - a) Universalisation de la Convention;
 - b) Destruction des stocks de mines antipersonnel;
 - c) Nettoyage des zones minées;
 - d) Assistance aux victimes de mines terrestres;

- e) Autres questions qui revêtent une importance primordiale pour la réalisation des buts de la Convention:
 - i) Coopération et assistance;
 - ii) Transparence et échange d'informations;
 - iii) Prévention et répression des activités interdites et facilitation du respect des dispositions;
 - iv) Appui à la mise en œuvre.
- 12. Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports.
- 13. Examen des demandes présentées en application de l'article 5.
- 14. Examen des demandes présentées en application de l'article 8.
- 15. Dates, durée et lieu de la septième Assemblée des États parties.
- 16. Questions diverses.
- 17. Examen et adoption du document final.
- 18. Clôture de la sixième Assemblée des États parties.
